RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations Séance du 25 mars 2019

Délibération n° 2019-22 Budget primitif 2019

Membres du CA.SDIS en exercice : 25
Présents à la séance : 19
Pouvoir(s) : 4
Nombre de votants : 23
Quorum : 13

Date de la convocation : 12 mars 2019 Affichée le : 12 mars 2019

Procès-verbal affiché le

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L. 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. André ACCARY, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

M. André ACCARY, Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER, Mme Carole CHENUET, M. Maurice COCHET, M. Jean-Michel DESMARD, Mme Catherine FARGEOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Louis MARTIN, Mme Édith PERRAUDIN, Mme Virginie PROST, M. Jacky RODOT, Mme Françoise VERJUX-PELLETIER

Suppléances :

M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN

Excusés:

Mme Marie-Christine BIGNON, non suppléée
Mme Mathilde CHALUMEAU, non suppléée
M. Jean-Claude LAGRANGE, non suppléé
M. Jean-Yves VERNOCHET, non suppléé

Pouvoir(s):

Mme Marie-Christine BIGNON a donné pouvoir à M. Pierre BERTHIER M. Jean-Claude LAGRANGE a donné pouvoir à M. Jean-Paul LUARD M. Bertrand ROUFFIANGE a donné pouvoir à M. Jean-Claude BECOUSSE M. Jean-Yves VERNOCHET a donné pouvoir à Mme Françoise VERJUX-PELLETIER

W. dear 1765 VERTOCKET & dome pouvoir à trime l'infigure VERTOCK L'ÉLECTIEN

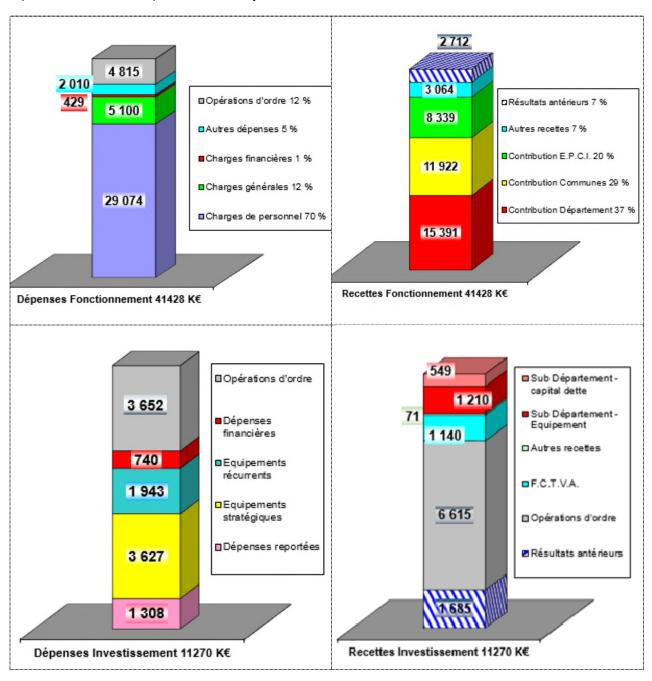
Secrétaire de séance : Mme Catherine AMIOT

Le budget primitif est un acte politique fort. Il engage le Conseil d'Administration et, par conséquent, le Service, sur le chemin des orientations présentées au travers de la convention de partenariat n° 4 signée avec le Département (délibération n°2016-39 du 8 décembre 2016) et au travers du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 11 février 2019, dont il reprend les inscriptions budgétaires sans modification.

Le projet de budget 2019 s'articule autour de trois axes majeurs :

- Contenir l'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) comme acté dans la convention n° 4.
- Faire face à la tension opérationnelle et fonctionnelle par une politique de recrutements entamée en 2017, poursuivie en 2018 et ayant des impacts en année pleine en 2019.
- Maintenir le niveau d'investissement du S.D.I.S. en partenariat avec le Département, afin de garantir la sécurité des personnels.

Ce projet de budget se traduit par **des grandes masses financières** qui peuvent être représentées, schématiquement, de la façon suivante :



Le compte administratif de l'année précédente et le budget primitif de l'année en cours sont présentés lors de la même séance du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, afin que la reprise des résultats des exercices antérieurs soit définitive.

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé de l'exercice 2018 est de + 2.712 K€ et constitue une ressource pour le budget 2019. Les règles de la comptabilité publique prévoient qu'une partie de ce résultat puisse faire l'objet d'une affectation, par le Conseil d'Administration, à la section d'investissement de l'exercice suivant, pour couvrir le besoin de financement éventuellement dégagé par la section d'investissement (solde d'exécution et restes à réaliser).

La section d'investissement est excédentaire au compte administratif de l'année 2018. Le Département s'est engagé à verser une subvention d'équipement directe pour le matériel divers et une subvention affectée au financement du plan d'équipement Immo 3, comme prévu à la convention n° 4. Les services du S.D.I.S. n'auront pas la capacité de mener plus de projets que ceux validés lors de l'élaboration du R.O.B. Un virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement n'est donc pas opportun.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement de l'année 2018 vient créditer le chapitre 012 et les dépenses imprévues pour l'année 2019. Ces dernières ne s'exécutant pas, elles permettront de constituer un nouvel excédent pour l'année 2020 et ainsi de financer la masse salariale pour les années à venir.

Cette hypothèse fera l'objet d'un projet de délibération qui sera soumis aux membres du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 lors de cette séance du 25 mars 2019, après l'adoption éventuelle du compte administratif 2018.

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé de l'exercice est de + 1.685 K€.

Les reports d'investissement à prendre en compte sont de 1.309 K€ en dépenses (il n'y a pas de report de recettes). Ces reports correspondent à des engagements comptables et juridiques et déboucheront donc sur des acquisitions ou des travaux :

- 378 K€ pour le plan Immo 2.
- 127 K€ pour le plan Immo 3.
- 386 K€ pour le plan Véhicules 3.
- 85 K€ pour l'adaptation des tenues d'intervention.
- 67 K€ pour la mise en œuvre du Schéma Directeur des Services d'Information (S.D.S.I.).
- 21 K€ pour le matériel P.M.I. et E.P.I.
- 245 K€ pour des acquisitions de biens garantissant la continuité du Service et travaux.

Le résultat cumulé net de la section d'investissement, après prise en compte des reports, est de + 376 K€.

Résultats de l'exercice	2018
Section de Fonctionnement	
Résultat comptable de l'exercice	1 112 378,41
Excédent antérieur reporté (compte 002 créditeur)	1 600 047,35
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	2 712 425,76
Section d'Investissement	
Résultat antérieur reporté (compte 001 créditeur)	3 211 756,63
Solde d'éxécution	-1 526 998,91
Résultat cumulé de l'exercice	1 684 757,72
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	1 308 514,50
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	376 243,22

L'excédent global net, toutes sections confondues et après prise en compte des reports, est de l'ordre de + 3.089 K€, tandis que le fonds de roulement est de 4.397 K€.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 41.428 K€, contre 40.020 K€ au B.P. 2018, soit une évolution de +3.5% ou +1.408 K€.

1. LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Les ressources de gestion de service

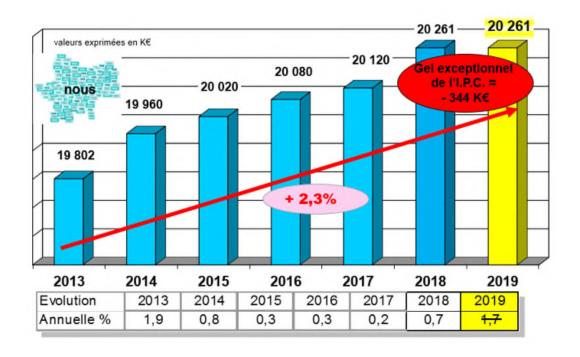
1.1.1. <u>Les contributions des communes et des Établissements Publics de Coopération</u> Intercommunale (E.P.C.I.)

Au vu de la délibération n° 2011-36 du 28 octobre 2011 (adoptée à l'unanimité et confirmant la délibération n° 2009-32 du 9 octobre 2009, elle-même adoptée à l'unanimité), le taux retenu comme référence applicable au produit global des contributions est celui de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) sur l'ensemble des ménages, hors tabac, à taux plein. Ce taux de référence, qui est publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E. 98107- nouvelle référence depuis 2018 – ancienne 9812) est celui du mois de juin de l'année N avec ses variations sur les douze derniers mois glissants.

L'I.N.S.E.E, dans son rapport d'information n°182 du 12 juillet 2018, a publié l'évolution de cet indice constatée en juin, soit 1,70 % sur les douze derniers mois glissants. Appliqué à taux plein, il représente une évolution du montant global des contributions des communes et E.P.C.I. de 344.436 € par rapport à l'année 2018.

Or une **neutralisation exceptionnelle de l'I.P.C. pour l'année 2019** a été actée par délibération n° 2018-33 du 22 octobre 2018 du C.A.S.D.I.S. 71, notamment permise par la revalorisation attendue de la contribution du Département telle que prévue à la convention n° 4, dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement du service.

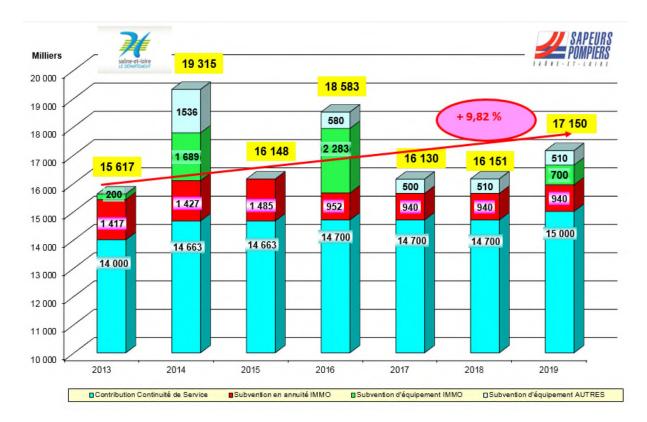
Le montant global des contributions des communes et E.P.C.I. pour l'année 2019 reste donc identique à celui de l'année 2018, soit 20.260.940 €.



1.1.2. <u>La participation du Département</u>

Conformément à la délibération n° 2018-32 du 22 octobre 2018 portant Rapport d'Évaluation des Ressources et des Charges Prévisibles (R.E.R.C.P.) et à la délibération n° 2019-04 du 11 février 2019 portant Rapport d'Orientations budgétaires (R.O.B.), la participation du Département au budget du S.D.I.S. pour l'année 2019 est de 17.150 K€ répartis comme suit :

- 15.000 K€ de contribution de "continuité de service" conformément aux prévisions de la convention n°4.
- 940 K€ de subvention en annuité, destinée au remboursement des emprunts, dont 391 K€ correspondant à la partie des intérêts de la dette.
- 510 K€ de subvention directe d'équipement en investissement.
- 700 K€ de subvention pour le plan lmmo 3.



1.1.3. <u>Les autres produits de gestion de service</u> (chapitres 70, 74, 75, 013)

Les autres recettes liées aux produits de gestion de service s'élèvent à 976 K€ contre 927 K€ au B.P. 2018.

• Pour l'activité opérationnelle :

Nature de la ressource	Montants
Nature de la ressource	estimés
Les interventions soumises à facturation	55 K€
Les Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires	250 K€
Privés (I.T.S.P.)	
Les interventions réalisées sur autoroutes	150 K€
Les services de sécurité	30 K€
Les interventions réalisées dans les départements limitrophes	40 K€
Conventions avec les hôpitaux et autres	155 K€

· Pour l'activité fonctionnelle :

Nature de la ressource	Montants estimés
Les participations extérieures pour les formations à l'école départementale	30 K€
Les emplois d'avenir	5 K€
La maintenance du réseau ANTARES pour S.S.U.	28 K€
Les atténuations de charges liées aux frais de personnels	187 K€
Autres produits (locations cabinets médicaux)	5 K€
Le F.C.T.V.A.	41 €

1.2 - Les autres ressources réelles

1.2.1 - Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Dans cette catégorie de ressources figure une prévision de crédits de 100 K€ en vue des potentielles indemnisations des assurances. Une somme identique est prévue en dépenses pour réparer les éventuels sinistres.

Sont également prévus des crédits à hauteur de 6 K€ pour les annulations de mandats réalisés sur les exercices antérieurs et autres régularisations.

Le montant total des produits exceptionnels est donc de 106 K€ contre 135 K€ au B.P. 2018.

1.2.2 - La reprise sur provision (chapitre 78)

Les grandes échelles sont soumises à des visites décennales, afin d'assurer, au maximum, les conditions de sécurité des sapeurs-pompiers. À ce type de visites, viennent se cumuler des visites annuelles portant sur d'autres points de contrôle. Le coût estimatif annuel de ces visites est de l'ordre de 130 K€.

Aussi, en 2013 et 2014, les membres du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 avaient approuvé, par délibérations, la création d'une provision de 520 K€ afin de faire face à ce type de dépenses. Pour mémoire, une première reprise partielle de 130 K€ a été réalisée en 2016 pour l'échelle du CREUSOT, une deuxième du même montant en 2017 pour celle de TOURNUS, et une troisième en 2018 pour celle de MÂCON. Une quatrième et dernière partie sera reprise en 2019 pour l'entretien de l'échelle d'AUTUN.

1.3 - Le résultat reporté (002)

L'excédent global de l'exercice 2018, correspondant à la différence comptable entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, **est de + 2.712 K€.** Il est maintenu en section de fonctionnement pour permettre au S.D.I.S. d'absorber la masse salariale qui va augmenter au cours de la prochaine convention en raison des recrutements effectués depuis 2017 pour faire face à la tension opérationnelle et fonctionnelle. Aucun virement n'est prévu à la section d'investissement car les services ne seront pas en mesure de réaliser des projets supplémentaires.

2. <u>LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</u>

2.1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette catégorie correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement quotidien et régulier du S.D.I.S. 71. Parmi celles-ci, on peut citer les dépenses de fluides (carburants, gaz, électricité, eau, assainissement), les frais de télécommunications et d'affranchissement, les frais d'entretien du patrimoine (mobiliers, matériels, bâtiments), les contrats de maintenance, l'assurance des biens, les acquisitions de petits matériels d'incendie, administratif et de fournitures diverses.

À ces dépenses régulières viennent s'ajouter la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information (S.D.S.I.) et, pour la dernière année, la politique de rajeunissement des pneumatiques et les visites de sécurité des grandes échelles.

Depuis plusieurs années et grâce à une prise en compte collective de tous les acteurs du S.D.I.S. 71, une politique de maîtrise des coûts a permis de contenir l'évolution de ce poste.

Pour mémoire, figuraient au budget 2018 et pour cette catégorie de dépenses 5.110 K€. Cette masse est décomposée en plusieurs postes, afin de pouvoir comparer ce qui est comparable (dépenses structurelles) et d'identifier les dépenses conjoncturelles :

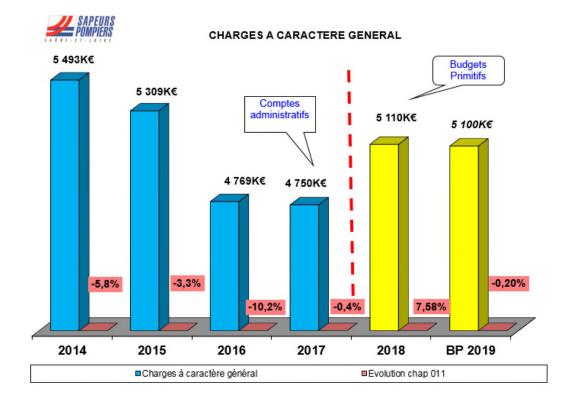
2.1.1 Les dépenses structurelles

- Les divers postes de dépenses générales hors fluides énergétiques et éléments conjoncturels sont de l'ordre de 3.476 K€, soit une baisse de moins de 0,5 % par rapport au B.P. 2018 mais une hausse de près de 7% par rapport au C.A. 2018.
- Le poste des fluides énergétiques est de 1.416 K€, soit une légère hausse de près de 1 % par rapport au B.P. 2018.

2.1.2 Les dépenses conjoncturelles

- La dernière **visite décennale de grande échelle pour AUTUN**, initialement estimée à 130 K€ lors de la création des provisions, sera finalement moindre en raison de la mise en concurrence fructueuse, soit **100 K€.**
- La politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques représente une charge financière de 75 K€ et ce, pour la dernière année.
- La mise en œuvre du S.D.S.I. est prévue à hauteur de 32 K€, réajustés en fonction de la capacité à réaliser du service Informatique.

Globalement les prévisions budgétaires de 2019 par rapport à 2018 diminuent de 0,2 %. Elles passent de 5.110 K€ au B.P. 2018, à 5.100 K€ au B.P. 2019, soit une diminution de 10 K€.



2.2 - Les charges de personnel (chapitre 012)

La présente délibération découle du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil d'Administration le 11 février 2019. Il met l'accent sur les facteurs impactant les dépenses de personnel sur l'exercice 2019.

Les dépenses liées aux ressources humaines recouvrent les frais et charges des personnels titulaires et contractuels, l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (S.P.V.), une partie des frais de formation (indemnisation des formateurs et stagiaires), ainsi que les avantages retraite des vétérans.

L'évolution de ces dépenses résulte, d'une part des impacts directs ou indirects de décisions nationales et supranationales, et d'autre part de la politique mise en œuvre par le S.D.I.S. de Saône-et-Loire pour s'adapter à ces nouvelles contraintes et pour développer ses propres actions, en matière de gestion de sa ressource humaine.

2.2.1 Les facteurs exogènes : les effets de la politique nationale

Les décisions d'origines législatives et réglementaires en matière de politique salariale, s'imposent à l'ensemble des collectivités. Les contraintes qui en résultent concernent :

1) L'application de mesures nationales

a. <u>Refonte filière S.P.P. 2012</u>: la mise en œuvre de la réforme statutaire de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, dont le terme de la période transitoire est fixé à fin 2019, a des conséquences sur l'organisation, dans la mesure où elle porte sur les emplois opérationnels et fonctionnels et remet en cause certains taux d'encadrement.

Les impacts de cette refonte statutaire en termes d'avancements sont repris dans le Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.), se traduisant par une augmentation de la masse salariale liée aux avancements d'échelon et de grade.

- b. Accord "Parcours Professionnels-Carrières-Rémunérations" (P.P.C.R.): cet accord, élaboré entre le Gouvernement et les partenaires sociaux en 2015, a pour objectifs de rendre les carrières plus attractives, en améliorant les niveaux de rémunération à l'embauche et en fin de carrière, en résorbant les inégalités entre fonctions publiques en favorisant les mobilités.
 - Il prévoyait initialement une mise en œuvre progressive de 2016 à 2020 (hors statuts spéciaux). Or, un décret reporte l'application des mesures prévues en 2018 sur 2019. De fait, le terme final de cet accord est reporté à 2021 et les conséquences financières qui concernaient les trois catégories hiérarchiques en 2018 sont différées sur 2019 ; le coût de cette valorisation est estimée à 87 K€ pour 2019.
- c. <u>La hausse du point d'indice</u>: aucune augmentation de la rémunération brute indiciaire n'est prévue pour 2019.
- d. <u>Indemnité compensatrice de la hausse de la C.S.G.</u>: cette indemnité à la charge de l'employeur devrait être compensée par une baisse du taux de la cotisation employeur maladie (effet neutre sur la masse salariale).

Parmi ces facteurs exogènes, certains résultent plus particulièrement d'effets mécaniques :

- 2) Le glissement vieillesse technicité (G.V.T.): ce facteur d'évolution correspond aux incidences budgétaires inhérentes aux avancements de grades et d'échelons des agents, au titre de leur déroulement de carrière; le G.V.T. est à mettre en lien avec les différentes réformes réglementaires évoquées supra (refonte statut S.P.P. 2012 et accord P.P.C.R.), ainsi que la politique du Service en matière d'avancement. Le cadencement unique (avancement d'échelon) introduit par les textes issus de l'accord P.P.C.R., limite les effets du G.V.T.; le montant du G.V.T. est estimé à 233 K€ pour 2019.
- 3) <u>L'effet 'pyramide des âges" ou "noria"</u>: le remplacement des agents partant en retraite en 2019 par des personnels plus jeunes, ainsi que les impacts en année pleine du turnover de 2018, génèrent à contrario des économies de salaires pour un montant estimé à 178 K€.
- 4) <u>Le montant de l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires</u>: il fluctue en fonction de l'activité opérationnelle ; le Service doit anticiper l'évolution annuelle régulière du nombre d'interventions ; la hausse pour 2019 prend également en compte le coût supplémentaire inhérent à la réforme de la formation relative au Secours d'Urgence Aux Personnes (S.U.A.P.), ainsi que l'augmentation du taux de l'indemnité horaire des S.P.V. (vacations horaires) ; cette augmentation est prévue pour 103 K€.
- 5) L'avantage retraite des vétérans: le montant des contributions évolue en raison de l'augmentation du nombre de vétérans et du dispositif de réversion des allocations aux veuves des S.P.V. La fin du contrat de gestion de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (P.F.R.) entre l'Association nationale de la P.F.R. et la C.N.P. Assurances, au profit de la Société IMPALA Gestion, revoit le système de financement. De fait, le montant des contributions des S.D.I.S. s'est globalement fortement réduit depuis 2016.
- 6) <u>Les effets divers</u> correspondent aux dépenses liées aux œuvres sociales, aux assurances du personnel, à la médecine du travail, au fond d'indemnisation des personnes handicapées (F.I.P.H.), aux remboursements des frais de formation lors des mutations des agents, etc...; sur l'ensemble de ces postes, il est envisagé une hausse de 18 K€.

2.2.2 Les facteurs endogènes : la politique du S.D.I.S. 71

Le S.D.I.S. engage des démarches visant à faire évoluer et à dimensionner au plus juste sa ressource humaine, sur les plans quantitatif et qualitatif, afin de maintenir sa capacité opérationnelle, tout en tenant compte des contraintes budgétaires qu'il doit intégrer.; ils ont trait :

1) <u>Au format du S.D.I.S. (postes budgétaires)</u>: dans un contexte de hausse de l'activité opérationnelle et de la charge fonctionnelle, les postes gelés dans les années précédentes sont à nouveau budgétés, et un plan de recrutement a été initié avec la création de nouveaux postes en 2017 et 2018, afin d'éviter que la tension opérationnelle et fonctionnelle ne s'aggrave, en fragilisant la performance du service et la qualité de vie au travail des agents du S.D.I.S.

<u>Évolution des effectifs en 2017</u>: à cet égard, le S.D.I.S. s'est engagé en 2017 dans le renfort des équipes en place en déployant tous les postes inscrits au tableau des effectifs et en créant de nouveaux postes, soit un total de 16 postes.

Évolution des effectifs en 2018 : cependant les mesures prises en 2017 ne constituaient qu'une première étape à la réponse à apporter à l'urgence de traiter l'effet "tension". Par conséquent, une seconde étape a été mise en œuvre dans la montée en puissance des effectifs, consistant en un plan de recrutement de 12 agents sur 2018.

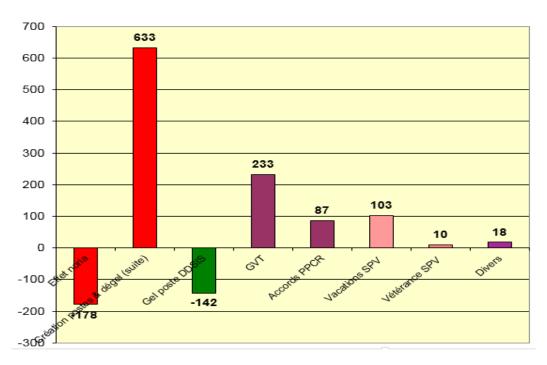
Pour 2019, au regard des difficultés rencontrées pour pourvoir les postes, il convient d'achever le plan de recrutement initié en 2017 et 2018 et de finaliser les recrutements en cours sur les emplois vacants au 31 décembre 2018.

Cette politique de renfort des équipes génère une augmentation de la masse salariale de 633 K€.

Il est à noter que le poste de D.D.S.I.S. est à nouveau gelé, ce qui induit une baisse de crédits de 142 K€.

- 2) <u>Au régime indemnitaire des fonctionnaires du S.D.I.S.</u>: dernier volet du déploiement au S.D.I.S. du nouveau dispositif de prime applicable aux P.A.T.S., le R.I.F.S.E.E.P. sera mis en œuvre pour les agents de catégorie A de la filière technique, dès lors que les textes de l'État permettant la transposition, seront publiés (impact financier limité et intégré dans le G.V.T.).
- 3) <u>Aux indemnités horaires des S.P.V.</u>: l'évolution des pratiques opérationnelles (par exemple : reconditionnement des véhicules au retour d'intervention) est susceptible de limiter la hausse du volume global des indemnisations générée par l'accroissement de l'activité opérationnelle.

Répartition et montants en K€ des facteurs impactant la masse salariale 2019



Au total, les dépenses relatives aux ressources humaines passent de 28 310 K€ en 2018 à 29 074 K€ pour 2019, réparties comme suit :

• Traitements et charges des agents titulaires et contractuels : 23 598 K€.

• Indemnisation des S.P.V. : 4 203 K€.

Avantage retraite des S.P.V.:
 1 273 K€.

Le total de la hausse de la masse salariale, soit 764 K€, représente un taux prévisionnel d'évolution des dépenses des ressources humaines pour 2019 de 2,70 %.

ÉVOLUTION MASSE SALARIALE EN 2019 (Montants en K€)

Facteurs exogènes

Politique nationale et supranationale

<u>Textes : directives, lois et règlements</u> :

Accords P.P.C.R. 87 K€

87 K€

<u>Effets mécaniques</u> :

G.V.T. (avec refonte filière S.P.P.)	233 K€
Effet pyramide des âges ou noria	-178 K€
Indemnisation S.P.V.	103 K€
Avantage retraite S.P.V.	10 K€
Effets divers	18 K€

186 K€

Facteurs endogènes

Politique du S.D.I.S.

• Format du S.D.I.S.:

Gel du poste de D.D.S.I.S.

Dégel et création de postes

-142 K€

633 K€

491 K€

2.3 - Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)

Elles regroupent notamment les subventions versées aux diverses associations. L'évolution de celles-ci dépend de la volonté du Conseil d'Administration. Ces demandes de subventions des diverses associations ont fait l'objet d'un rapport de présentation, exposé préalablement lors de cette séance du 25 mars 2019, et qui fait donc l'objet d'une délibération spécifique.

Associations	2019	2018
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 71	31 000 €	31 000 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 71- section J.S.P.	25 000 €	24 000 €
Œuvre des pupilles des orphelins des Sapeurs-Pompiers 71	2 900 €	2 900 €
Amicale des personnels de la D.D.S.I.S.	17 080 €	16 725€
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 71- sub. exceptionnelle	5 000 €	5 000 €
TOTAL	80 980 €	79 625 €

Depuis 2012, figure également sur ce chapitre budgétaire, la participation obligatoire à l'entretien du réseau national de transmission A.N.T.A.R.E.S. Cette participation est estimée à 118 K€ pour le S.D.I.S. 71.

Figurent également les prévisions de remboursements de frais d'interventions, réalisées par des S.D.I.S. limitrophes sur le territoire départemental, pour 30 K€, les indemnités des Élus pour 35 K€, ainsi que les cotisations sociales correspondant et les remboursements de leurs frais de déplacement.

L'ensemble des dépenses de gestion courante reste à 310 K€, comme au B.P. 2018.

2.4 - Les autres dépenses réelles

2.4.1 Les charges financières (chapitre 66)

Elles correspondent au paiement des intérêts des emprunts contractés par le S.D.I.S. 71.

Figurent notamment ici:

- Les intérêts des emprunts consacrés aux plans IMMO 1 & 2, pris en charge par le Département, pour 391 K€.
- Les intérêts des emprunts, à la charge du S.D.I.S. 71 et quelques frais financiers pour 38 K€

L'ensemble de ces charges financières passe de 459 K€ au B.P. 2018 à **429 K€** au B.P. 2019, soit une diminution de 6 % ou - 30 K€. Parmi ces frais, 91 % correspondent aux emprunts contractés pour les plans Immo et remboursés par le Département.

2.4.2 <u>Les charges exceptionnelles</u> (chapitre 67)

Elles correspondent essentiellement à des annulations de titres de recettes réalisées sur des exercices antérieurs et à une prévision, pour le cas où le Service se verrait dans l'obligation de payer des intérêts moratoires. Elles sont **maintenues à hauteur de 20 K€.**

2.4.3 Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux provisions, constituées pour faire face à d'éventuelles dépréciations de créances, **s'élèvent à 20 K€.** Elles visent à acter comptablement le fait que des titres ont été émis, mais que les recettes correspondantes n'ont pas encore été recouvrées.

2.4.5 Les dépenses imprévues (chapitre 022)

Elles passent de 1.071 K€ à 1.660 K€, permettant de financer les recrutements engagés en 2017 et 2018 pour atténuer l'effet tension dû à l'augmentation de la charge opérationnelle et fonctionnelle. Elles représentent 4 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement de 2019, soit dans les limites du taux maximum prévu par le C.G.C.T qui est de 7,5 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 35.310 K€ au B.P. 2018 à 36.613 K€ au B.P. 2019, soit une hausse de 1.303 K€ ou 3,7 %, tandis que les recettes réelles de cette même section passent de 36.561 K€ à 36.864 K€, soit une hausse de 303 K€ ou 0,8 %.

Pour mémoire, l'épargne brute dégagée, calculée sur la base du compte administratif 2018 (hors dépenses imprévues) serait de 3.964 K€ et l'épargne nette de 3.151 K€.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre, reports de 1.308 K€ inclus, à 11.270 K€.

Afin de mieux mesurer l'action du S.D.I.S. 71, et donc les inscriptions nouvelles pour 2019 par rapport à 2018, les différents chiffres annoncés ci-dessous ne sont pas cumulés avec les reports.

Des opérations d'ordre patrimoniale à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041), correspondant à des écritures comptables et ne générant ni encaissement ni décaissement de la part du comptable, sont inscrites pour un montant de 1.800 K€, soit 787 K€ de moins qu'au B.P. 2018. Pour une partie, il s'agit des résorptions d'avances concernant les achats de véhicules négociées à hauteur de 60 % avec l'U.G.A.P, pour un montant de 1.732 K€. Pour le reste, il s'agit des résorptions d'avances éventuelles sur marchés de travaux immobiliers.

Étant équilibrées en recettes comme en dépenses d'investissement, elles ne sont pas reprises dans le détail-ci-dessous.

1. LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Les ressources de la section d'investissement sont de deux sortes : les recettes financières et les recettes d'équipement. Ces dernières sont la variable d'ajustement de cette section pour atteindre l'équilibre.

1.1 - Les recettes financières

1.1.1 Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Il correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2019, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2017, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %, soit un **montant total de 1140 K€.**

	2019	2018
Fonds propres d'origine externe	1.140 K€	625 K€
F.C.T.V.A. Continuité du service	811 K€	355 K€
F.C.T.V.A. Immobilier structurant	329 K€	270 K€

Précisons toutefois que cette augmentation n'est que conjoncturelle, puisque cette ressource dépend du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

1.1.2 <u>La subvention en annuité du Département</u>

Elle sera de **549** K€ et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts souscrits par le S.D.I.S. 71, pour les équipements structurants (IMMO 1&2).

Après la prise en compte de ces deux éléments et du produit des cessions des immobilisations (40 K€), les recettes financières externes passeraient de 1.191 K€ en 2018 à 1.729 K€ au B.P. 2019.

1.2- Les recettes d'équipement

1.2.1 Les subventions du Département

En provenance du Département, une subvention directe d'équipement pour le matériel divers est prévue à hauteur de 510 K€ pour l'année 2019, comme en 2018. Une autre subvention de 700 K€ est prévue pour le financement du plan d'équipement Immo 3, en vertu de la délibération n° 2018- 05 du 26 février 2018 par laquelle le Département s'est engagé à subventionner cette opération à hauteur de 2.940 K€ sur la durée du plan.

1.2.2 Les subventions des communes

Une subvention d'un montant total de 31,5 K€ sera versée au S.D.I.S. 71 par les quatre communes concernées par la construction de la caserne dite de la Haute Mouge : AZÉ, IGÉ, PÉRONNE et SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY. Le montant de cette subvention est réparti entre elles en fonction de leur population respective et acté par délibération des conseils municipaux concernés.

Comme les trois années précédentes, le S.D.I.S. n'aura donc pas besoin de recourir à l'emprunt en 2019, grâce à la politique volontariste du Département.

1.3 – Le solde de l'exercice antérieur

L'excédent de l'exercice 2018 pour cette section d'investissement, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, **est de + 1.685 K€.** La réalisation comptable et hors reports des crédits de dépenses de l'exercice (émissions de mandats) s'élève à 78 % et à près de 100 % pour les recettes (émissions de titres).

Les crédits reportés s'élèvent à 1.309 K€, qui étaient donc budgétisés sur l'exercice 2018 mais seront en réalité exécutés sur l'exercice 2019.

L'excédent 2018 reporté sur 2019 est de 1.685 K€. Après neutralisation des reports, dépenses engagées mais non encore liquidées, qui s'élèvent à 1.309 K€, **l'excédent net n'est plus que de 376 K€.**

2. <u>LES CHARGES D'INVESTISSEMENT</u>

2.1 - Les dépenses financières

Après extraction des mouvements d'ordre qui seront présentés ultérieurement dans ce document, elles sont consacrées essentiellement au remboursement de la dette en capital.

Le capital à rembourser passe de 814 K€ au B.P. 2018 à 663 K€ au B.P. 2019, dont 549 K€ correspondent au remboursement du capital des emprunts réalisés pour les dossiers immobiliers stratégiques Immo 1&2. Pour les emprunts contractés directement par le Service, la dette en capital est de 114 K€.

Le poste des dépenses imprévues est provisionné à hauteur de 77 K€.

Le remboursement du prêt à taux zéro (730 K€), dont l'assiette reposait sur un préfinancement du F.C.T.V.A., était de 365 K€ en 2018, dernière année de son remboursement.

C'est notamment ce qui explique la diminution si conséquente des dépenses financières globales qui passent de 1.210 K€ au B.P. 2018 à **740 K€ au B.P. 2019.**

2.2 - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif de l'exercice 2019 peuvent être scindées en deux catégories :

- Des dossiers stratégiques exposés précédemment dans les différents plans d'équipement, des autorisations de programme qui en découlent et de leurs crédits de paiement ouverts sur cet exercice.
- Des dépenses liées aux équipements récurrents garantissant la qualité du Service.

Rappelons que les différentes sommes évoquées ci-dessous ne tiennent pas compte des reports de crédits.

2.2.1 Les grands dossiers stratégiques

Les acquisitions de véhicules (plan Véhicules 3)



Le troisième programme d'acquisition de véhicules, matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 2017-01, a été lancé par délibération n° 2017-14 et modifié par délibérations n°2017-35, 2017-46, 2018-13. Une délibération présentée lors de ce même C.A.S.D.I.S. acte la diminution du montant global de l'A.P. de 150 K€, en raison du gain réalisé sur l'achat des deux B.E.A.

Le financement des crédits de paiement de ce programme est notamment assuré par la participation "continuité de service" versée par le Département.

Les crédits de ce plan d'équipement pourraient se résumer ainsi :

2017	2018	2019	Restes à créditer	TOTAL
1.211 K€	2.559 K €	2.120 K€	10 K €	5.900 K €

Plan immobilier structurant N° 3 (plan Immo 3)



Le plan Immo 3, en cours de réflexion lors de l'élaboration de la convention de partenariat n° 4 signée le 27 janvier 2017, a été planifié sur 4 ans (2018 à 2021 inclus). Il a été matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 2018-01 actée par délibération n°2017-52, et ajusté par délibération n°2018-30. Il nécessite une participation financière du Département, comme prévu à l'article 2-2 de ladite convention, sans laquelle il ne pourrait être réalisé en totalité. Cette participation de 2.940 K€ a été actée par délibération du C.A.S.D.I.S. n° 2018-05 du 26 février 2018 reprenant les propositions de l'Assemblée Départementale.

Les dépenses de travaux d'Immo 3 se décomposent comme suit :

2018	2019	2020	2021	TOTAL
173 K €	1.507 K €	2.022 K €	1.198 K€	4.900 K €

Les tenues d'intervention (continuité)



Le plan d'adaptation des tenues d'intervention (cf. délibération n° 2017-13) permet d'assurer la continuité de service en garantissant la sécurité des sapeurs-pompiers. En effet, ces tenues sont soumises à des dégradations prématurées en raison des conditions extrêmes dans lesquelles elles sont utilisées, ou à une obsolescence naturelle dans d'autres cas. Le financement de ce programme est assuré par la participation "continuité de service" versée par le Département.

La somme de 50 K€ est ajoutée au plan prévisionnel en raison des nouvelles contraintes réglementaires qui impactent fortement le prix des tenues.

Les prévisions résultant de la convention avec le Département, pour un montant total initial de 1.250 K€, ont été réajustées de la manière suivante:

2017	2018	2019	TOTAL
400 K€	450 K€	500 K€	1.350 K€

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (S.D.S.I.)



Le S.D.S.I. est la feuille de route concernant les systèmes d'information opérationnels et fonctionnels du S.D.I.S. 71. La dématérialisation est un des projets prioritaires actuels du S.D.I.S.

Compte tenu de la priorisation des chantiers à réaliser au cours de l'année 2019, les crédits nécessaires en investissement s'élèveront finalement à 204 K€.

La dématérialisation est estimée à hauteur de 124 K€ : gestion électronique des documents (G.E.D.) pour 48 K€, suivi du courrier (G.E.C.) pour 28 K€, certificats de signature pour 6 K€ et logiciel de suivi des marchés publics pour 42 K€.

De plus 80 K€, sont prévus pour l'évolution ou le changement complet du logiciel de gestion financière nécessaire à la dématérialisation totale des documents budgétaires imposée par la Loi NOTRe pour l'exercice comptable 2020.

En fonctionnement, les charges de la dématérialisation sont estimées à hauteur de 32 K€.

2.2.2 Les équipements récurrents

Les petits matériels incendie et équipements de protection individuelle

Dans cette rubrique figurent, hors dépenses d'habillement précitées, les petits matériels incendie, certains équipements spécifiques pour les équipes spécialisées, pour la santé, les appareils de respiration d'air individuels et les équipements qui en découlent.

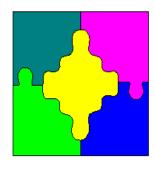
Les crédits pour 2019 sont de 427 K€.

P.M.I. & E.P.I.



Catégorie des besoins	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019
CONTINUITE PMI EPI	369 850	426 775
Appareils respiratoires individuels	70 000	110 000
PMI matériels incendie : tuyaux, raccords, lots ops,	160 000	219 300
Santé	139 850	97 475

Les autres équipements garantissant la continuité du Service

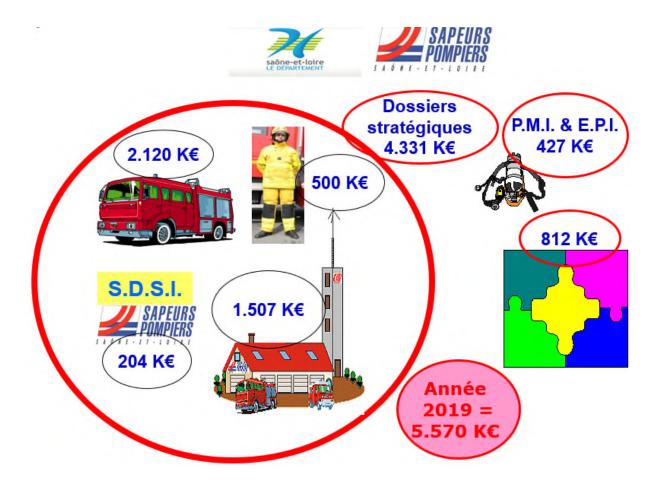


Ici figurent toutes les dépenses d'investissement qui garantissent la continuité du Service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle,...

Les crédits pour 2019 sont de 812 K€, selon le détail ci-après :

Catégorie des besoins	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019
CONTINUITE AUTRES EQUIPEMENTS	874 600	812 431
Immobilier - Gros travaux	358 000	358 000
Mobilier Administratif	22 400	22 400
Mat. divers - Armoires vestiaires	6 650	11 040
Mat. divers - Rangement et entretien	13 750	13 465
Mat. divers - Pédagogies	13 600	29 013
Mat. divers - Audio visuel	2 930	7 000
Mat. divers - Communication	6 500	6 500
Mat. divers - Chambres de garde	6 400	9 000
Mat. divers - Lieux de vie	5 400	8 200
Mat. divers - Sports	10 000	11 239
Matériel cassé dans l'année	8 000	8 000
Réparations Mécaniques	40 000	40 000
Matériels spécifiques - Ateliers - Equipes spé	10 910	10 000
Mécaniques - vérif. Echelles& aménagements véhicules	20 000	20 000
Transmissions	224 160	98 140
Informatique	101 900	134 434
Administration générale	8 000	6 000
Marchés publics - publicité	10 000	10 000
Finances	6 000	10 000

Vue d'ensemble des dépenses d'équipement



III – L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Comme le précisent les règles de la Comptabilité Publique, le budget doit être équilibré par section et, de manière globale, toutes sections confondues. Les mouvements réels et d'ordre doivent être également équilibrés, tant en dépenses qu'en recettes.

1. LES MOUVEMENTS D'ORDRE

La principale caractéristique de ces mouvements d'ordre est qu'ils se traduisent seulement par des écritures comptables pour lesquelles il n'y a pas de décaissement. Ils découlent de l'application des règles comptables et, plus particulièrement, de la norme M61 applicable aux S.D.I.S.

Les amortissements correspondent à la mesure de la dépréciation comptable des biens. Pour 2019, ils sont de 4.815 K€.

Cependant, les S.D.I.S. ont la particularité de pouvoir neutraliser comptablement les amortissements des biens immobiliers, ce qui représente une moindre dépense de 1.388 K€ pour la section de fonctionnement. De plus, les subventions d'équipement, comme les subventions d'équipement directes du Département, concourent à la diminution du poids des investissements pour lesquels elles ont été attribuées. Ainsi, la quote-part de ces subventions d'équipement est reprise annuellement en recettes de fonctionnement (464 K€ pour 2019).

Mouvements ORDRE	DEPENSES FONCTION NEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
	CA 2018	BP 2019	CA 2018	BP 2019
Total Dépenses & Recettes d'ordre	4 646 K€	4 815 K€	1 794 K€	1 852 K€
Amortissements	4 646 K€	4 815 K€	1 322 K€	1 388 K€
Q uote-part des subventons transférées et autres écritures			472 K€	464 K€
Amort. NET	2 852 K€	2 963 K€		

L'autofinancement net dégagé est de 2.963 K€ au B.P. 2019 contre 2.852 K€ au compte administratif 2018.

2. LES GRANDES MASSES

La proposition de budget primitif 2019 reprend l'ensemble des éléments exposés, y compris les composantes de la stratégie financière développée ci-dessus.

- <u>La section de fonctionnement</u> passe de 40.020 K€ au B.P. 2018.à 41.428 K€ au B.P. 2019.
- <u>La section d'investissement</u> passe de 12.210 K€ au B.P. 2018 (reports inclus) à 11.270 K€ au B.P. 2019 (reports inclus). Hors reports, le montant de la section d'investissement 2019 (crédits nouveaux) est de 9.961 K€ contre 10.212 K€ en 2018. Cependant si le montant global de la section d'investissement diminue, c'est en raison de la diminution des frais financiers et des écritures d'ordre internes à la section d'investissement. **Les investissements réels réalisés par le S.D.I.S. 71 sont bien en augmentation de 1.014** K€ hors reports entre l'année 2018 (4.556 K€) et l'année 2019 (5.570 K€).
- Les dépenses et les recettes, toutes sections confondues, s'équilibrent à hauteur de 52.698 K€, dont 44.231 K€ en mouvements réels et 8.467 K€ en mouvements d'ordre.
- Conformément aux dispositions de la comptabilité publique, les dépenses financières de l'exercice, ajoutées aux restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1) doivent être couvertes par les ressources propres de l'exercice, complétées par les restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (N-1), le solde d'exécution et de l'affectation du résultat de l'exercice antérieur (cf. maquette budgétaire : pages III B9.1 & B9.2). Il ressort de ce contrôle un solde positif de 3.779 K€.

Solde V = IV - II	+ 3.779 K€
Ressources propres disponibles	7.680 K€
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	3.900 K€

Pour conclure, tout en ayant une politique globale accompagnée de la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil d'Administration et au travers d'une stratégie financière responsable, on retrouve, dans ce budget 2019, les traits de caractère du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire.

La maîtrise avec un S.D.I.S. gestionnaire

- Avec une maîtrise des charges à caractère général, malgré de nouvelles contraintes réglementaires.
- Avec une prise en compte de l'effet tension liée à l'accroissement de la charge opérationnelle mais aussi fonctionnelle.

L'ambition avec un S.D.I.S. qui a la volonté d'entreprendre

- ❖ Avec une contribution du Département qui traduit sa forte implication dans la politique de distribution des secours et son soutien au S.D.I.S.
- ❖ Avec une volonté forte de garantir la sécurité des sapeurs-pompiers, en adaptant les tenues opérationnelles d'intervention.
- Avec une politique d'équipement qui, à la fois, garantit des acquisitions de véhicules, de matériels indispensables à la continuité du service, et qui constitue le véritable "cœur de métier" des sapeurs-pompiers.
- ❖ Avec une politique globale d'investissement qui concourt au soutien de l'économie (5.570 K€ consacrés à des dépenses d'équipement nouvelles).
- Avec une stratégie financière, élaborée en partenariat avec le Département.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2019 ainsi présenté.

Président du CA.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- publié le

MARS 2019 - reçu en Préfecture le 26 MARS 2019

Pour le Président et par délégation. Le Président Le Chef du Service Apaistance de la Dire

Stéphanie MARTIN

André ACCARY

BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2019

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2018	Prévisions 2019 convention 4	BP 2019
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 110 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
011 Charges à caractère général - Continuité du Service	3 478 730,00	3 427 000,00	3 476 400,00
011 Charges à caractère général - Fluides énérgétiques sauf logements	1 402 970,00	1 420 000,00	1 416 600,00
011 Charges à caractère général - Logements	17 300,00	13 000,00	
011 Charges à caractère général - Eléments conjoncturels	211 000,00	240 000,00	207 000,00
Visites décennales des grandes échelles	98 000,00	130 000,00	100 000,00
Politique rajeunissement des pneumatiques	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Mize en œuvre du S.D.S.I. dont demat	38 000,00	35 000,00	32 000,00
012 Charges de personnel et frais assimillés - TOTAL	28 310 000,00	28 091 000,00	29 074 000,00
65 Autres charges de gestion courante - TOTAL	310 000,00	310 000,00	310 000,00
Total dépenses de gestion des services	33 730 000,00	33 501 000,00	34 484 000,00
66 Charges financières - TOTAL	459 300,00	426 000,00	429 000,00
66 Dette propre & autres frais financiers (I.C.N.E., Swap)	52 000,00	35 700,00	38 000,00
66 Dette équipements structurants	407 300,00	390 300,00	391 000,00
67 Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68 Dotations aux provisions	30 000,00	0,00	20 000,00
022 Dépenses imprévues - TOTAL	1 070 700,00	470 000,00	1 660 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	35 310 000,00	34 417 000,00	36 613 000,00
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	4 710 000,00	4 255 000,00	4 815 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 710 000,00	4 255 000,00	4 815 000,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE (sauf cessions actif)	40 020 000,00	38 672 000,00	41 428 000,00

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2018	Prévisions 2019 convention 4	BP 2019
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	469 220,00	462 000,00	555 000,00
74 Participations	35 620 240,00	35 825 300,00	35 880 940,00
74 FCTVA	45 000,00		41 000,00
74 Emplois d'avenir	26 000,00		5 000,00
74 Participation du Département - Continuité du Service	14 700 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
74 Participation du Département - Intérêts Equipts structurants	407 300,00	390 300,00	391 000,00
74 Contributions Communes	12 130 120,00	20 200 000,00	11 922 025,00
74 Contributions Groupements de collectivités	8 130 820,00		8 338 915,00
74 Participations diverses	181 000,00	235 000,00	183 000,00
75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	2 800,00	5 000,00
013 Atténuation de charges	205 000,00	140 000,00	187 000,00
Total recettes de gestion des services	36 295 460,00	36 430 100,00	36 627 940,00
77 Produits exceptionnels	135 372,65	120 000,00	105 634,24
78 Reprises sur provisions	130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	36 560 832,65	36 680 100,00	36 863 574,24
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	1 859 120,00	1 691 900,00	1 852 000,00
TOTAL RECEITES D'ORDRE	1 859 120,00	1 691 900,00	1 852 000,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	38 419 952,65	38 372 000,00	38 715 574,24
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1	1 600 047,35	300 000,00	2 712 425,76
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40 020 000,00	38 672 000,00	41 428 000,00

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2018	Prévisions 2019 convention 4	BP 2019
Dépenses d'équipement de l'ANNEE N	6 554 356,08	3 644 000,00	6 878 420,50
Dep. Équipement individualisé en AP	4 134 833,65	1 850 000,00	4 517 866,64
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 2 A.P. 9 2013-2017	814 082,05		378 057,18
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3 2018- 2021	249 600,00	En cours de réflexion	1 633 520,99
Dossier stratégique - VEHICULES 2 A.P. 8 2013-2016	342 695,00		
Dossier stratégique - VEHICULES 3 A.P. 10 2017-2019	2 728 456,60	1 850 000,00	2 506 288,47
Dep. Équipement hors AP	2 419 522,43	1 794 000,00	2 360 553,86
Dossier stratégique - HABILLEMENT Continuité	569 156,56	450 000,00	584 655,61
Dossier stratégique - S.D.S.I. dont démat et logiciels	218 810,50	154 000,00	271 020,00
Continuité du service - A.R.I., P.M.I-équipes spé-E.P.I, Santé	486 036,18	290 000,00	447 954,45
Continuité du service - Autres équipements	1 145 519,19	900 000,00	1 056 923,80
204 Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières de l'ANNEE N	1 209 523,92	769 100,00	739 579,50
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	814 000,00	709 000,00	663 000,00
020 Dépenses imprévues	30 523,92	50 100,00	76 579,50
TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 763 880,00	4 413 100,00	7 618 000,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
041 - Opérations patrimoniales	2 587 000,00	0,00	1 800 000,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
040 Opérations ordre entre sections	1 859 120,00	1 691 900,00	1 852 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 446 120,00	1 691 900,00	3 652 000,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	12 210 000,00	6 105 000,00	11 270 000,00
001 Solde d'exécution investissement reporté	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	12 210 000,00	6 105 000,00	11 270 000,00

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2018	Prévisions 2019 convention 4	BP 2019
Recettes d'équipement	510 000,00	510 000,00	1 241 500,00
13 Subvention d'équipement			31 500,00
13 Subvention d'équipement transf. IMMO - Département			700 000,00
13 Subvention directe d'équipement transf. AUTRES - Département	510 000,00	510 000,00	510 000,00
Recettes financières	1 191 243,37	1 340 000,00	1 728 742,28
10 F.C.T.V.A.	625 000,00	722 000,00	1 140 000,00
13 Subvention d'équipement Département- Capital Equipts structurants	533 200,00	574 700,00	549 000,00
Remboursement de Cautionnements		5 000,00	
Remboursement de Cautionnements		5 000,00	
024 Produits de cessions des immobilisations	33 043,37	33 300,00	39 742,28
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 701 243,37	1 850 000,00	2 970 242,28
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
041 - Opérations patrimoniales	2 587 000,00	0,00	1 800 000,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
040 Opérations ordre entre sections	4 710 000,00	4 255 000,00	4 815 000,00
021 Virement complémentaire	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	7 297 000,00	4 255 000,00	6 615 000,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	8 998 243,37	6 105 000,00	9 585 242,28
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECEITES D'INVESTISSEMENT horz 001	8 998 243,37	6 105 000,00	9 585 242,28
001 Solde d'exécution investissement reporté	3 211 756,63	0,00	1 684 757,72
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 210 000,00	6 105 000,00	11 270 000,00